

Artemisia atrata

Artemisia atrata Lam., *Encycl.*, 1: 263 (1783)

Armoise noirâtre

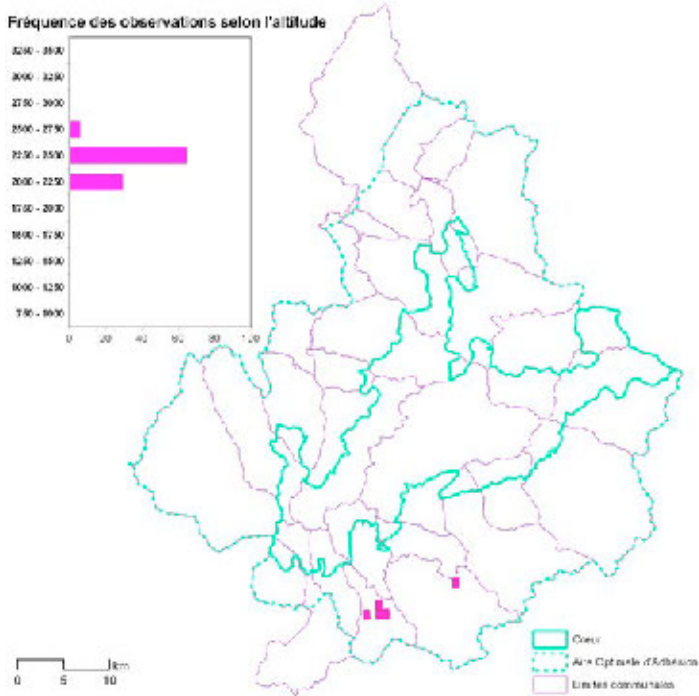
Assenzio nero

Asteraceae

Hémicryptophyte, chaméphyte

Alpien

Sans protection réglementaire - LRRR : vulnérable



© Parc national de la Vanoise - Maurice Mollard

Éléments descriptifs

Artemisia atrata est une armoise vivace et inodore, à tige non ramifiée. La taille des plantes varie entre 10 et 40 cm. Les capitules de fleurs jaunes sont en grappes ou en panicules étroites et comparativement plus gros que chez les autres armoises recensées en Vanoise (5 à 8 mm de large). Les feuilles, portées par un pétiole creusé en gouttière, sont bipennatiséquées avec des divisions linéaires à angle droit. L'absence d'odeur, la morphologie des feuilles et la taille des capitules permettent de ne pas la confondre avec d'autres armoises.

Écologie et habitats

L'Armoise noirâtre est une plante méso-xérophile des étages subalpin et alpin. Deux types de milieux lui sont connus en Savoie : elle est parfois associée à *Festuca paniculata* dans des formations herbacées sèches assez denses sur des pentes bien marquées, mais également en situation de croupes et d'arêtes rocheuses avec par exemple *Potentilla prostrata* subsp. *floccosa*. Dans les deux cas, elle préfère des substrats neutres à alcalins.

Distribution

L'Armoise noirâtre est une endémique sud-ouest alpine, connue en Italie, en Slovénie et en France. Dans notre pays, elle est recensée dans seulement trois départements : Hautes-Alpes, Isère et Savoie, où elle n'est répertoriée que sur trois communes en rive gauche de l'Arc : Avrieux, Bramans et Valloire. La station d'Avrieux vers la pointe de Longe Côte était déjà répertoriée au début du XX^e siècle (Perrier de la Bâthie, 1917), même si elle n'apparaît pas dans le premier

inventaire de la flore du Parc (Gensac, 1974). La station de Bramans a été découverte par les agents du Parc national de la Vanoise en 1999.

Menaces et préservation

Très localisée en Savoie, l'Armoise noirâtre est menacée par le surpâturage ovin. À Avrieux, où un troupeau important vient en limite immédiate de la station, le site est suivi chaque année par les agents du Parc national de la Vanoise et une information est faite au berger utilisant l'alpage. D'autres menaces liées à des aménagements peuvent aussi affecter les populations d'*Artemisia atrata* comme ce fut le cas à Bramans en 2010 du fait de travaux liés au remplacement d'une ligne électrique THT. Le Parc national de la Vanoise détient donc une responsabilité importante dans la préservation de cette endémique alpine sur son territoire, d'autant plus que ni la plante ni les stations situées dans l'aire optimale d'adhésion du Parc ne bénéficient d'une protection réglementaire.